

AVIS DE PUBLICITE SUITE A MANIFESTATION D'INTERET SPONTANEE

L'article L.2122-1-4 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques prévoit que « *lorsque la délivrance d'un titre d'occupation du domaine public en vue d'une exploitation économique intervient à la suite d'une manifestation d'intérêt spontanée, l'autorité compétente doit s'assurer au préalable par une publicité suffisante de l'absence de toute autre manifestation d'intérêt concurrente* ».

Objet du présent avis :

Le Département des Hautes-Alpes a reçu une manifestation d'intérêt spontanée d'un professionnel pour l'occupation :

- du **hangar n° 15** d'une surface de 920 m²
- et **son terrain d'assiette** d'une superficie de 1 490 m²

tous deux, dépendant du domaine public aéroportuaire de l'aérodrome de Gap-Tallard (cf plan des installations joint).

En l'espèce, la société souhaite y exercer une activité de production, vente, location et entretien d'aéronefs ULM.

La manifestation d'intérêt spontanée tend à la délivrance d'une autorisation d'occupation du domaine public qui **prendra effet le 1^{er} janvier 2026 et qui s'achèvera le 30 juin 2037**, moyennant une redevance d'occupation du domaine public annuelle fixée à **31 000 euros** (*montant de la redevance indexé sur l'indice INSEE du coût de la construction, moyenne des 4 derniers indices*).

Le présent avis de publicité a pour objet de s'assurer au préalable par une publicité suffisante, de l'absence de toute autre manifestation d'intérêt concurrente conformément aux dispositions de l'article L.2122-1-4 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques (CG3P).

Procédure :

Tout opérateur d'un projet concurrent visant à l'occupation de ce hangar peut manifester son intérêt par un courrier recommandé avec accusé de réception adressé à :

Conseil Départemental des Hautes-Alpes
Service Foncier et immobilier
Hôtel du Département
Place Saint-Arnoux
CS 66005
05008 GAP CEDEX

La candidature sera impérativement accompagnée d'un dossier contenant *a minima* une note de présentation du candidat et de l'occupation envisagée.

Si aucun intérêt concurrent ne se manifeste avant la date limite de réception mentionnée ci-dessous, le Département pourra délivrer à l'opérateur ayant manifesté son intérêt spontanément le titre d'occupation du domaine public afférent à l'exercice de l'activité économique projetée.

Dans l'hypothèse où des porteurs de projets se manifesteraient à la suite de la publication du présent avis, une procédure de sélection préalable à la délivrance d'une autorisation d'occupation du domaine public serait organisée par le Département en application de l'article L. 2122-1-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques. Le département attribuera ainsi la convention d'occupation temporaire au candidat ayant présenté la proposition la plus pertinente.

Date limite de réception des candidatures : vendredi 29 août 2025 à 12h00.

ANNEXE

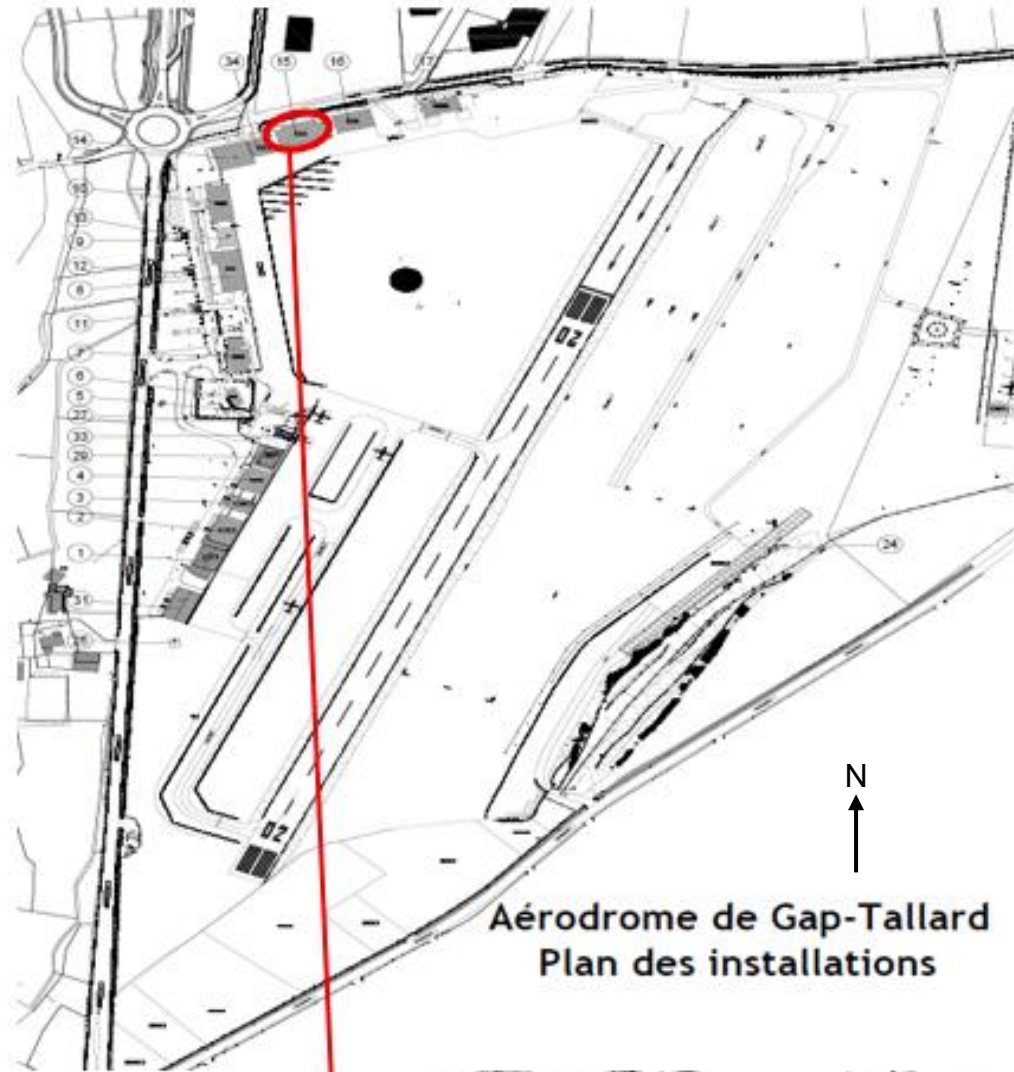
Etat des lieux au 08 juillet 2025 avant appel à manifestation d'intérêt spontanée

ÉTAT DES LIEUX AVANT PROCEDURE DE MISE EN CONCURRENCE

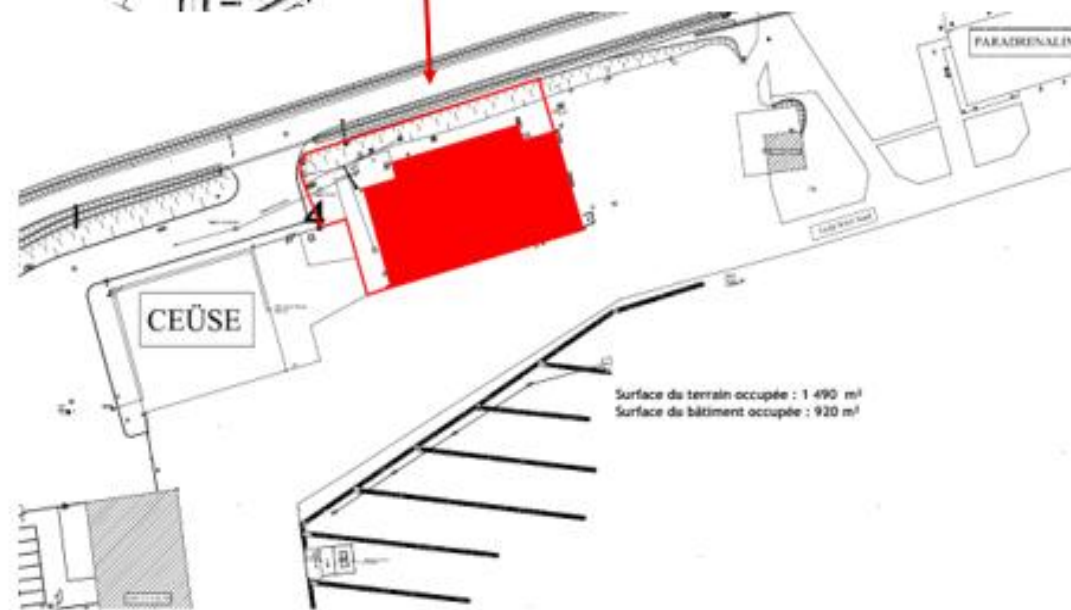
DESIGNATION	
Aérodrome : GAP-TALLARD	
Hangar n° : 15	Superficie : 920 m ²
Adresse des lieux : 360, Rue Pierre-Georges Latécoère, 05130 TALLARD	
Référence cadastrale : AD 356	
Date de signature de la convention : 25/01/2016	
Date de prise d'effet de la convention : 01/01/2016	
Date d'échéance de la convention : 31/12/2025	

Date de réalisation de l'état des lieux : 8 juillet 2025

Plan des installations

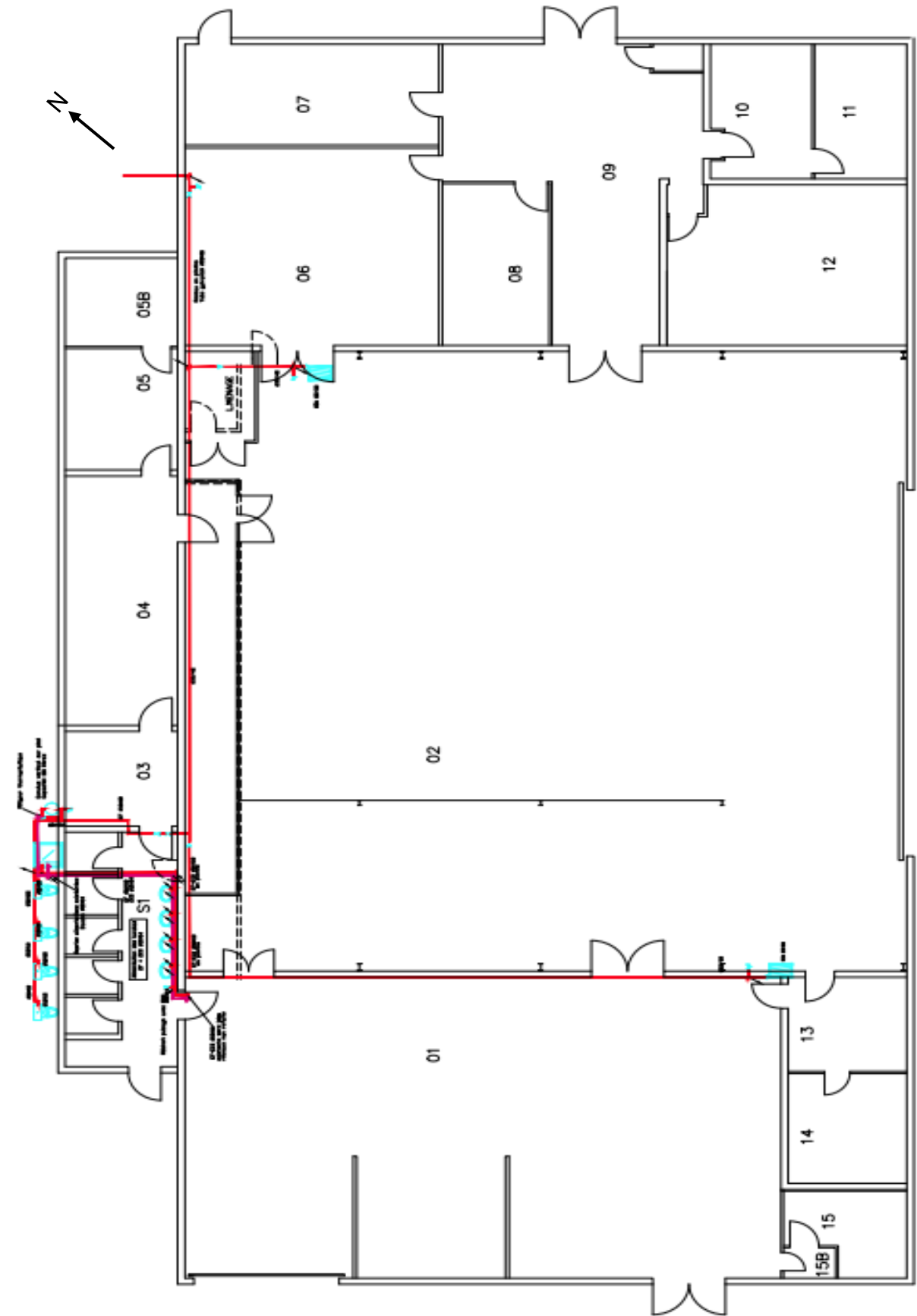


Aérodrome de Gap-Tallard
Plan des installations



Surface du terrain occupée : 1 490 m²
Surface du bâtiment occupée : 920 m²

Plan du hangar



PIECES	PLAFOND		SOL		MURS		FENÊTRES/PORTES FENETRES		PORTES		OBSERVATIONS	
	Etat entrée	Etat des lieux avant AMI	Etat entrée	Etat des lieux avant AMI	Etat entrée	Etat des lieux avant AMI	Etat entrée	Etat des lieux avant AMI	Etat entrée	Etat des lieux avant AMI	Etat entrée	Etat des lieux avant AMI
Bureau Secrétariat Direction (Pièce 12)		U Dalles		U Parquet flottant		U Moquette murale		U		U		
Salle de réception (Pièce 11)		U Dalles		U Parquet flottant		U Moquette murale		U		U		Climatisation hors service
Bureau administration (Pièce 10)		U Dalles		U Parquet flottant		B Bois		U		U		
Hall (Pièce 9)		U Dalles		U Dalles en plastique		U Peinture		U		U		
Rangement (Pièce 7)		U Dalles		U Dalles en plastique		U Peinture		Sans objet		U		
Magasin (Pièce 8)		U Dalles		U Dalles en plastique		U Peinture		Sans objet		U		
Atelier de soudure (Pièce 6)		U Dalles		U Dalles en plastique		U Peinture		U		U		
Rangement (L. MENAGE)		U Peinture		U Carrelage		U Crépi		Sans objet		U		
Cafétéria cuisine (Pièce 4)		B Bois		U Dalles en plastique		B Bois		U		U		

N : neuf

B : bon état

U : état d'usage

M : mauvais état

PIECES	PLAFOND		SOL		MURS		FENÊTRES/PORTES FENETRES		PORTES		OBSERVATIONS	
	Etat entrée	Etat des lieux avant AMI	Etat entrée	Etat des lieux avant AMI	Etat entrée	Etat des lieux avant AMI	Etat entrée	Etat des lieux avant AMI	Etat entrée	Etat des lieux avant AMI	Etat entrée	Etat des lieux avant AMI
Salle (Pièce 5)		U Dalles		U Parquet		U Peinture		U		U		
Salle de repos (Pièce 5b)		U Dalles		U Parquet		U Peinture		U		U		
Chaudière (Pièce 3)		U Tôles		U Sol brut		U Peinture		U		U		Fioul, air pulsé
Sanitaires (Pièce S1)		U Peinture		U Carrelage		B Faïence		U		U		
Atelier découpage (Pièce 1)		U Dalles		U Carrelage		U Peinture		U		U		
Locaux (Pièces 15 + 15 B)		U Peinture		U Carrelage		U Peinture		Sans objet		U		
Bureaux (Pièces 13 + 14)		U Dalles		U Carrelage		U Bois		U		U		
Atelier (Pièce 2)		U Dalles		U Carrelage		U Bois + Peinture		M Carreau cassé		U		Grande porte coulissante principale en taule

N : neuf

B : bon état

U : état d'usage

M : mauvais état

Installations			Observations	
	Etat entrée	Etat des lieux avant AMI	Etat entrée	Etat des lieux avant AMI
Chauffage		B		Fioul, Air pulsé + électrique
Eau		B		
Électricité		B		
Gaz		SANS OBJET		Pas de gaz

CONCLUSION GÉNÉRALE

État des lieux avant procédure de mise en concurrence (A.M.I)

- Le hangar est globalement dans un état d'usage (signes clairs d'utilisation régulière, représentant une usure normale. Bien que visiblement utilisés, ils restent pleinement fonctionnels.)
- Le hangar est équipé de panneaux photovoltaïques en toiture.
- Le hangar est équipé d'un réseau informatique.
- Le hangar est équipé en climatisations, mais celles-ci sont obsolètes (ne fonctionnent plus).

ANNEXE PHOTOS

Pièce 1 :



Pièce 2 :







Pièce 4 :



Pièce 5 :



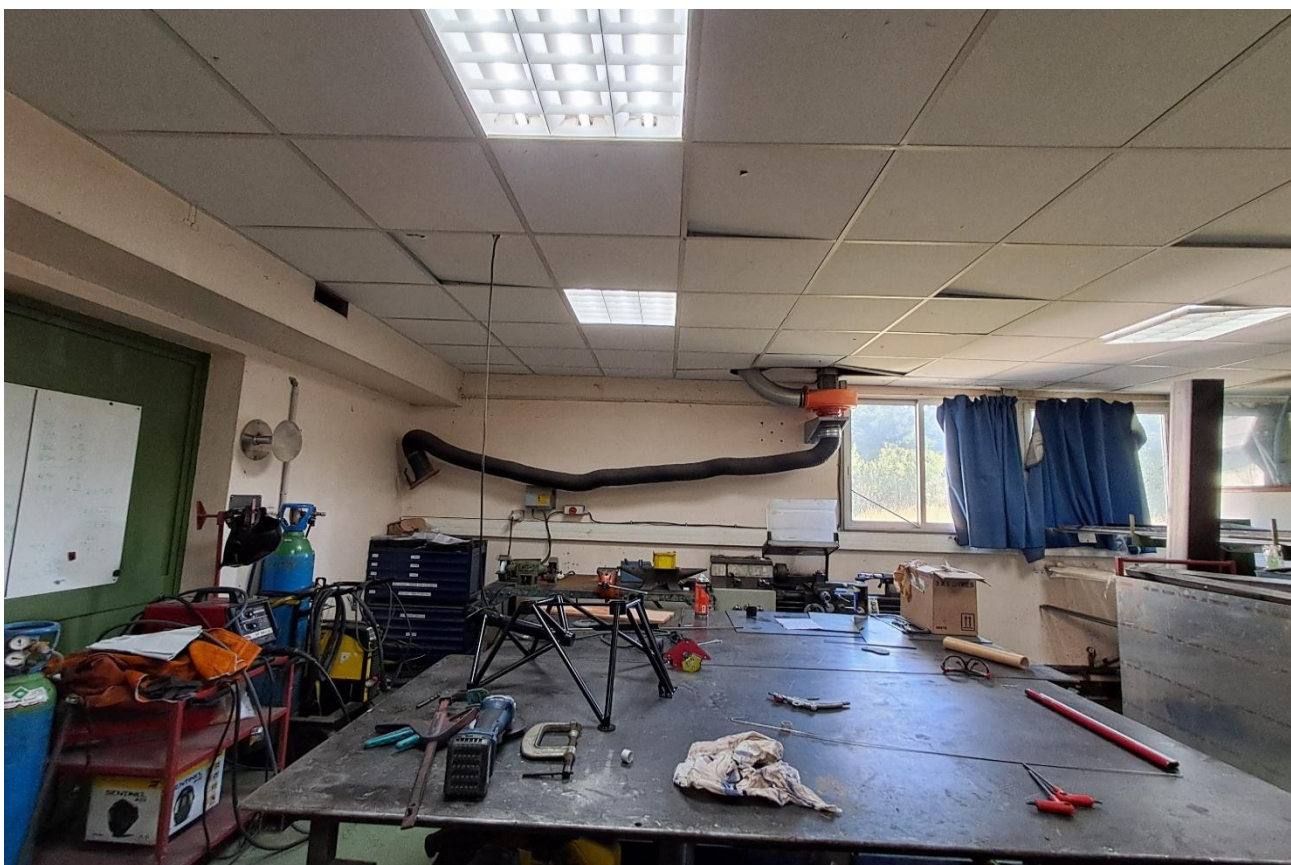
Pièce 5 b :



L. MENAGE :



Pièce 6 :



Pièce 7 :



Pièce 8 :



Pièce 9 :





Pièce 10 :



Pièce 11 :



Pièce S1 :



Pièce 13 :



Pièce 14 :



Pièce 15 :



Pièce 15 b :



Façade Sud-Est :



Façade Est :



Façade Nord :



Façade Ouest :



Regard Cuve Fioul :

